

Paris, 24 mars 2015

## Contacts Presse

Mots-clés : ACTIONNARIAT SALARIE / NOMINATION

Agence C3M  
Tél. : 01 47 34 01 15**Marc Maouche nommé à la Présidence de l'AASGO,  
l'association représentative des actionnaires salariés  
chez Orange**

▪ **L'AASGO a désigné son nouveau président, Marc Maouche.** ▪ **Il prend la suite de Thierry Feurgard, qui a assumé la présidence de l'AASGO depuis 2011.** ▪ **Marc Maouche était vice-président de l'AASGO avant sa nomination le 7 mars 2015.**

Marc Maouche est engagé en faveur de l'actionnariat salarié depuis 1997 et a été membre fondateur de l'association à sa création, lors de l'ouverture du capital de France Télécom. <sup>1</sup>

Ancien membre du Conseil Supérieur de la Participation, Marc Maouche a, pendant 7 ans, assuré la présidence du conseil de surveillance du FCPE France Télécom Actions. Il préside également le conseil de surveillance du FCPE Cap'Orange premier fonds du PEG Orange dont 50% des membres ont été élus directement par les porteurs de parts. Il a été administrateur et membre du

comité d'audit et des risques de France Télécom SA jusqu'en juillet 2012. Il est aussi administrateur d'Orange Participations SA. Fort de son expérience de conseiller municipal, il a été Directeur des Relations avec les Collectivités Locales de Seine Saint Denis pour Orange de mai 2010 à novembre 2013. Il est aujourd'hui Délégué Régional de Basse Normandie de Orange.

Marc Maouche inscrit son action à l'AASGO dans la continuité de son prédécesseur dont il prend le relais aujourd'hui. Il entend développer l'Association, intensifier les actions de communication pour faire entendre la voix des actionnaires-salariés d'Orange, et influencer sur la gouvernance du Groupe.

*« Alors que Stéphane Richard a annoncé dans son plan stratégique Essentiels 2020, sa volonté de porter à 10% la part de l'actionnariat salarié dans l'entreprise sous 5 ans, l'action que mène l'AASGO se trouve pleinement justifiée. L'une de ses revendications essentielles est bien depuis des années, d'augmenter de façon volontariste la part des salariés dans le capital de Orange », explique Marc Maouche.*

<sup>1</sup> L'AASGO s'appelait alors AFTAS - Association France Télécom des Actionnaires Salarés. Elle a changé de nom quand le groupe s'est rebaptisé Orange sur tous ses marchés, en 2013.

Actuellement, près de 80% des salariés et anciens salariés sont actionnaires du groupe et détiennent 5,22% du capital. L'AASGO, avec son implantation au sein de l'entreprise et ses relais d'opinion dans tout le Groupe, soutiendra toutes les mesures en faveur des 10 % d'actionnariat salarié. L'AASGO prône en premier lieu une politique d'abonnement plus généreuse (l'abondement dans le PEG d'Orange demeure immuablement à 300 euros / an / salarié depuis des années), et la mise en œuvre d'opérations d'actionnariat salariés annuelles, comme celle qui a eu lieu l'an dernier (Cap Orange).

#### **A propos d'AASGO**

Association loi 1901, AASGO représente les actionnaires salariés et anciens salariés d'Orange et défend leurs intérêts dans le domaine de l'épargne salariale et de l'actionnariat salarié. Elle est indépendante de toute organisation politique ou syndicale. AASGO informe de manière objective les 200 000 actionnaires salariés d'Orange.

Plus de 5% du capital d'Orange sont détenus par ces salariés, les plaçant au 2ème rang derrière l'Etat actionnaire (27%). AASGO est membre de la FAS (fédération des Associations d'Actionnaires Salariés et Anciens Salariés).

L'administrateur représentant les actionnaires salariés au Conseil d'Administration d'Orange est administrateur d'AASGO.

Pour en savoir plus : [www.aasgo.org](http://www.aasgo.org)